



Amis du Musée Départemental d'Art Religieux de Sées

Excursion à Blois Samedi 9 juin 2018

8 h 30 : départ d'Alençon en bus (parking de la Scène nationale)

11 h : arrivée à Blois

Visite du **musée diocésain** sous la conduite de son conservateur, Jean-Paul Sauvage. Créé en 1932, le musée diocésain qui réunit des collections de statuaire, orfèvrerie et textile, est installé depuis 1984 dans l'ancien couvent des Jacobins..

12 h 30 : déjeuner

14 h : visite commentée de la collégiale Saint-Martin de Candes, construite entre 1175 et 1250. C'est à Candes que saint Martin, venu régler un différend, est mort en 397.

15 h : départ vers Saumur

15 h 30 : visite de la **basilique Notre-Dame de la Trinité**, important centre de pèlerinage marial et franciscain, classée au titre des monuments historiques, labellisée Patrimoine du 20^e siècle.

Construite entre 1934 et 1949, la basilique est essentiellement l'œuvre de l'architecte Paul Rouvière (1906-1939). Le décor qui comporte des verrières de l'alençonnais Louis Barillet et un chemin de croix monumental du sculpteur Jean Lambert-Rucki a été réalisé sous la conduite d'Yves-Marie Froidevaux, grand architecte de la Reconstruction.

Cette visite exceptionnelle sera commentée par M. Rouvière, fils de l'architecte principal. Nous verrons également les trésors conservés dans la sacristie dont des ornements liturgiques réalisés par Madeleine Barillet.

16 h 30 : départ pour Alençon

19 h : arrivée à Alençon

Les inscriptions, accompagnées de leur règlement, seront prises en compte par ordre d'arrivée. Le nombre de places est limité à 48.

Le bulletin est à renvoyer à l'AMDARS - Direction des archives et du patrimoine culturel – 8 avenue de Basingstoke – CS 30528 – 61017 ALENÇON CEDEX **avant le 1er juin 2017**.

Vous pouvez naturellement vous pré-inscrire par courriel : amismuseedesees@gmail.com.
Pas d'inscription par téléphone.

Blois
Samedi 9 juin 2018
Bulletin d'inscription

Nom :
Prénom :
Tél :
Courriel :

participera à la journée à Blois

règle la somme forfaitaire de

adhérent :	35 € x	(nombre de personnes), soit	€
non adhérent :	45 € x	, soit	€

par chèque bancaire à l'ordre de l'AMDARS.